

Département de la  
CÔTE-D'OR

-----  
Arrondissement  
de  
BEAUNE

-----  
Convocation du  
11 octobre 2023

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

-----  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

**PRESENTS** : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRE, Pascal BORTOT, Georges STRUTYNSKI, François MARQUET.

**ABSENTS EXCUSES** : Hubert POULLOT (a donné pouvoir à Valérie DUREUIL), Christian ROUSSEL, Jacques BARTHELEMY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Valérie DUREUIL.

-----  
**B/23/98 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES  
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION**

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande publique relatif aux marchés à procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse d'offres ;

Vu les éléments exposés ;

Considérant qu'il existe sur les sites de la Communauté de communes une pluralité de prestataires pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation ;

Considérant la nécessité de recourir à un marché de maintenance sur tous les bâtiments étant à la charge de la Communauté de communes afin de rationaliser les coûts et donner une homogénéité au calendrier des prestations ;

Considérant qu'une consultation allotie en deux lots a été lancée le 18/07/2023 et que 5 offres sont parvenues des entreprises Maintenance Audit Assistance (M2A), Dalkia, Eiffage énergie Systèmes, E.I.M.I. et S.A.S. AMCC ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec une enveloppe maximale de 120 000 € HT – 144 000 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les deux lots du marché d'exploitation et de maintenance des Installations de chauffage, de ventilation et de climatisation à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES jugée la mieux disante sur la base des offres remises,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et bons de commande nécessaires à l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,  
POUR COPIE CONFORME,  
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,  
Pascal GRAPPIN.

